**PRESENTATION**

**De l’Association des Marocains Victimes d’Expulsion**

**Arbitraire d’Algérie en 1975( AMVEAA )**

1/ IDENTITE

L’Association des Marocains Victimes d’Expulsion Arbitraire d’Algérie en 1975 (AMVEEA) est une organisation non gouvernementale marocaine à but non lucratif qui a été fondée en vertu de la loi marocaine sur la constitution des associations. Elle est indépendante de toute instance officielle, politique ou religieuse.

Son siège se situe à Rabat au Maroc.

2/ OBJECTIFS

L'AMVEEA a pour objectifs :

**1**. La demande d’ouverture d’une enquête sur les conditions inhumaines de l’expulsion collective arbitraire des marocains d'Algérie.

**2**. La présentation d’excuses officielles des autorités algériennes aux victimes marocaines de cette exaction.

**3**. La réclamation de la restitution de tous les biens des victimes concernées et qui ont été saisis par le pouvoir algérien.

**4**. La réparation des préjudices physique et moral infligés aux marocains touchés par la mesure arbitraire.

**5.** La défense des intérêts des victimes marocaines de l’expulsion arbitraire devant les instances gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales.

**6**. La fructification des relations de coopération avec les organisations de défense des droits de l’homme.

**7**. La mise en œuvre des moyens permettant de faciliter le contact et la communication entre les membres des familles marocaines séparées entre le Maroc et l’Algérie depuis l’expulsion arbitraire.

**8**. L’organisation d'activités socioculturelles en vue d’atténuer les souffrances et le traumatisme qu’endurent les victimes marocaines depuis leur expulsion d’Algérie.

**9.** L’encadrement, le soutien à la formation professionnelle et l’assistance sociale des marocains expulsés d’Algérie pour faciliter leur réinsertion sociale.

3 / ORGANISATION

L’AMVEEA est organisée en un Bureau National basé à Rabat et des bureaux régionaux dans plusieurs provinces du Maroc.

Les instances dirigeantes de l’Association sont constituées de l’Assemblée Générale qui regroupe l’ensemble des membres et du Bureau National gestionnaire élu qui définit la stratégie de l’AMVEEA .

4 / RESSOURCES FINANCIERES

Les ressources de l’AMVEEA son constituées principalement des droits d’adhésion de ses membres.

L’Association a recours à l’aide des institutions publiques, des organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et internationales pour financer les activités arrêtées dans son programme d’action.